

REGLEMENT SPORTIF ANNEXE CHAMPIONNAT DE FRANCE POLICE VOLLEY-BALL

I – LA COMPETITION

1 - 1 L'épreuve

Elle est organisée selon les règlements de la Fédération Française de Volley-Ball (F.F.V.B.).

1 - 2 Déroulement

Le championnat se déroule sous forme de tournoi, regroupant les ligues réparties en 2 poules, selon les tableaux figurant ci-dessous.

Composition des poules : (en fonction du classement N-1 et de la table « Berger »)

Poule A = 1 – 3 – 5 – 7

Poule B = 2 – 4 – 6 – 8

1^{ère} journée ↗

	SALLE N° 1	
	TERRAIN 1	TERRAIN 2
	Poule A	Poule B
08h30 - 10h00	5 / 7	6 / 8
10h00 - 11h30	1 / 3	2 / 4
11h30 - 13h00	3 / 5	4 / 6
11h30 - 13h30	R E P A S	
13h30 - 15h00	1 / 7	2 / 8
15h00 - 16h30	3 / 7	4 / 8
16h30 - 18h00	1 / 5	2 / 6

2^{ème} journée ↗

	SALLE N° 1		
	TERRAIN 1	TERRAIN 2	
09h00 - 10h30	3 ^{ème} A / 4 ^{ème} B = E	4 ^{ème} A / 3 ^{ème} B = F	Matches de classement
10h30 - 12h00	1 ^{er} A / 2 ^{ème} B = C	1 ^{er} B / 2 ^{ème} A = D	½ FINALE
11h30 - 13h30	R E P A S		
13h30 - 15h00	Perdant E / Perdant F	Vainqueur E/Vainqueur F	Place 5 à 8
15h00 - 16h30	Perdant C / Perdant D		3 ^{ème} place
16h30 - 18h00	Vainqueur C / Vainqueur D		FINALE

JFB

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés en ½ finales
Les deux derniers de chaque poule jouent les places 5 à 8
Les vainqueurs des ½ finales sont qualifiés en finale
Les éliminés des ½ finales jouent les places 3 et 4.

Excepté pour la finale, tous les matchs se disputent en 2 manches gagnantes de 25 points chacune, avec deux points d'écart. En cas d'égalité lors de la 3^{ème} manche, les deux équipes sont départagées par un jeu décisif, jusqu'à 15 points avec toujours deux points d'écart.

La finale se dispute quant à elle en 3 manches gagnantes de 25 points chacune, avec deux points d'écart. En cas d'égalité lors de la 5^{ème} manche, les deux équipes sont départagées par un jeu décisif, jusqu'à 15 points, avec toujours deux points d'écart.

Les matchs pour les places 3 et 4 ainsi que pour la finale se jouent sur le terrain central de la salle.

1 - 3 Modalités du séjour

- 1^{ère} journée après-midi : arrivée des délégations,
- 2^{ème} et 3^{ème} journée : compétition,
- 4^{ème} journée matinée : départ des délégations.

II – LA PARTICIPATION

Chaque ligue peut engager une équipe composée :

- 1 Conseiller Technique de Ligue,
- 11 compétiteurs qui seront inscrits sur la feuille de match.

Le C.T.L. ne peut à aucun moment prendre part à la compétition, lorsque l'équipe est complète à la réunion technique. Toutefois, il peut compléter son équipe lorsque l'on constate qu'à cette même réunion, l'équipe est incomplète.

III – LOGISTIQUE ET EQUIPEMENTS NECESSAIRES

3 – 1 Logistique

L'organisateur du championnat met à disposition 1 salle, qui permet la mise en place de 3 terrains (dans la largeur). La mise à disposition de la salle doit permettre le respect des horaires prévus dans les tableaux ci-dessus, qui ne prennent pas en compte l'échauffement des équipes.

Deux terrains sont destinés aux matchs du championnat, et le troisième (terrain central) pour les échauffements.

3 – 2 Equipements

Chaque terrain doit disposer de :

- Marquage au sol (18x9m)
- Un jeu d'antennes (3 jeux à prévoir)
- Une chaise pour le premier arbitre (excepté terrain central)
- Une table, deux chaises et un tableau de score.

IV – CLASSEMENTS - RECOMPENSES

4 – 1 Classement

A l'issue du tournoi, les trois premiers sont désignés comme suit :

- Champion de France police ➤ vainqueur de la finale
- vice-champion de France police ➤ vaincu de la finale
- troisième du championnat de France police ➤ le vainqueur du match pour les places 3 et 4.

3 – 2 Récompenses

A l'issue du tournoi, les trois premières équipes sont récompensées.

Il sera remis par la FSPN :

- pour la ligue championne de France police:
 - 1 trophée « champion de France police »
 - 1 médaille d'or FSPN à chaque joueur ainsi qu'au C.T.L.
- pour l'équipe classée 2^{ème} :
 - 1 médaille d'argent FSPN à chaque joueur ainsi qu'au C.T.L.
- pour l'équipe classée 3^{ème} :
 - 1 médaille de bronze FSPN à chaque joueur, ainsi qu'au C.T.L.

Fait à Paris, le 23 juin 2017

Le Secrétaire Général



Jean-François BRIAND

La Présidente



Brigitte JULLIEN

